



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Thierry MARECHAL
Date de convocation : 19 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 27
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-03-2024-067

Objet : Ouverture et modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF)– Budget annexe Assainissement.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Christian RAPHA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

SUPPLEANT : Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS).

ARRIVÉE EN COURS DE SEANCE : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Germain DUTON à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL à Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA à Robert DULYMOIS, Sarah ANGAMA à Violaine DIAZ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT.

EN COURS DE SEANCE : Gwladys COLER à Annick COMIER, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Patrick BONIFACE à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Hugues MOMPHELE à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Claude BELLUNE, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOICHE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles 1612-1 et suivants, L2224-11 et suivant et L2311-3 et suivant du CGCT ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-04-2022-097 du 21 avril 2022, portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget annexe de l'assainissement ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-11-2023-303 du 30 novembre 2023, portant approbation de l'ouverture d'autorisations d'engagement et des crédits de paiements y afférent pour le budget annexe de l'assainissement ;

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les communes et leurs groupements peuvent tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses de fonctionnement en ne prévoyant au budget de chaque année que les crédits nécessaires aux dépenses à payer au cours de l'exercice ;

Considérant que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) avec une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ;

Considérant qu'en application de l'article L1612-1, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par le président jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement ;

Considérant que le suivi des AE/CP se fera par chapitre budgétaire au sens de l'instruction M4 et est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire ;

Considérant que les autorisations d'engagement peuvent être votées à chaque étape du cycle budgétaire. La planification des actions de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement a été actualisée ;

Considérant qu'il convient, conformément au tableau en annexe, de procéder à :

- La création des autorisations d'engagement :
 - 2024AEASST01 - "Étude d'opportunité et de faisabilité organisation vidange et entretien ANC" ;
 - 2024AEASST02 "AMO topographique et foncière existant" ;
- La révision des autorisations n°2022AEASST01, 2023AEASST01, 2023AEASST02, 2023AEASST03 ;
- La modification des crédits de paiement n° 2022AEASST01, 2023AEASST01, 2023AEASST02, 2023AEASST03 ;

Considérant que les membres de la Commission finances réunis le 12 mars 2024 ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver, conformément au tableau joint en annexe :

- La création des autorisations d'engagement :
 - 2024AEASST01 - "Étude d'opportunité et de faisabilité organisation vidange et entretien ANC" ;
 - 2024AEASST02 "AMO topographique et foncière existant" ;
- La révision des autorisations n°2022AEASST01, 2023AEASST01, 2023AEASST02 et 2023AEASST03 ;
- La modification des crédits de paiement n° 2022AEASST01, 2023AEASST01, 2023AEASST02 et 2023AEASST03.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 40

Contre : 00

Abstention : 00


Abstention déclarée : 00

Non votant : 00


Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 09 avril 2024

Le Président



Bruno Nestor AZEROT



Autorisation d'engagement - Budget annexe assainissement**Crédits de paiement**

Budget	Numéro AE-AP/CP	F/I	Libellé AECP ou ACP	N° OP	Direction d'affectation	Année de l'AE	Montant autorisation initiale	Montant des révisions	Montant engagement actualisé	Crédits de paiement exercices antérieurs	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Assainissement	2022AEASST01	F	Fourniture de service de télécommunications	-	RES-IRT	2022	16 000,00	- 1 143,32	14 856,68	1 810,30	3 613,00	3 144,44	3 144,47	3 144,47
Assainissement	2023AEASST01	F	Prestations de services LOT 1	-	DEA- ASST	2023	6 505 728,43	711 968,32	7 217 696,75	1 678 550,02	1 531 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	608 146,73
Assainissement	2023AEASST02	F	Prestations de services LOT 2	-	DEA- ASST	2023	5 950 721,27	602 433,59	6 553 154,86	1 500 684,30	1 393 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00	559 470,56
Assainissement	2023AEASST03	F	Acquisition des EPI	-	AIEL-LOG	2023	12 903,24	25 419,32	38 322,56	-	3 000,00	9 580,64	9 580,64	16 161,28
Assainissement	2024AEASST01	F	Etude d'opportunité et de faisabilité organisation vidange et entretien ANC	-	DEA- ASST	2024	30 000,00	-	30 000,00	-	300,00	7 700,00	15 000,00	7 000,00
Assainissement	2024AEASST02	F	AMO topographique et foncière existant	-	DGS-AJC	2024	40 000,00	-	40 000,00	-	5 000,00	10 000,00	10 000,00	15 000,00
Total	6						12 555 352,94	1 338 677,91	13 894 030,85	3 181 044,62	2 935 913,00	3 280 425,08	3 287 725,11	1 208 923,04